



## Réponse au COCETA : Aéroport, ce que nous ferons pour Les Sorinières

### Question 1 :

*Comment envisagez-vous la protection des habitants ?*

*12 mesures visent cet objectif, en fait 12 intentions qui ne reposent actuellement sur aucun texte réglementaire, à l'exception du droit de délaissement exceptionnel.*

*L'Etat ne s'engage pas sur les montants nécessaires à leurs mises en œuvre et incite fortement les collectivités territoriales à intervenir, ce qui s'inscrit en faux sur l'affirmation que le maintien de l'exploitation de Nantes-Atlantique s'effectuerait sans recours à une participation des fonds publics, notamment locaux.*

**Quelle démarche, quelles exigences aurez-vous pour que ces mesures soient effectivement appliquées, le plus largement possible, avec un élargissement de leurs conditions d'application ?**

### Réponse 1 :

- Nous exigeons que le couvre couvre-feu entre 23h et 6h du matin soit d'ores et déjà instauré et que des restrictions de trafic doivent également être imposées pour les périodes endormissement et de réveil (22h30-23h et 6H -6h30).
- Nous nous opposerons totalement à tout aménagement qui induirait une augmentation des nuisances sur les populations ; Seuls des investissements permettant de limiter / diminuer les impacts environnementaux et sanitaires devront être effectués.
- Nous demanderons que les Sorinières soient intégrées dans le périmètre des communes impactées par l'aéroport actuel et ainsi que des compensations exceptionnelles soient accordées aux Soriniérois(e)s
- Nous voulons que les travaux nécessaires à l'amélioration des accès et du stationnement autour de Nantes Atlantique soient réalisés afin de ne pas saturer la circulation aux Sorinières et qu'ils soient intégralement financés par l'Etat.

### Question 2 :

*Quelles seront vos exigences pour le contrôle de l'impact sanitaire ?*

*Lors de la concertation, il a été demandé de procéder à une étude de l'impact sanitaire des différentes alternatives afin que cette dimension soit prise en compte dans le choix de l'option. Malgré les fortes recommandations de l'OMS, malgré les récentes études de l'IFSSSTAR montrant le lien entre une augmentation du bruit et l'hypertension artérielle, malgré les recommandations de l'ACNUSA, malgré le principe de précaution, aucune étude n'a été menée avant ce choix.*

*La santé des habitants de votre collectivité est mise en jeu lors du survol à basse altitude, non seulement en lien avec le bruit mais également en raison des PUF (Particules Ultra Fines) émises par les aéronefs.*

**Comment comptez-vous peser pour que votre collectivité et les associations de défense des riverains soient associées**

à cette procédure envisagée dans la mesure n°11\* (méthode de mesures, emplacements, nombre de points ...) ?

## Réponse 2 :

- Nous appellerons à la mise en place d'une balise de mesure au centre des Sorinières afin d'obtenir des mesures objectives sur le bruit et les pollutions atmosphériques, particulièrement les particules ultra fines.
- Nous lancerons, avec les municipalités riveraines le souhaitant, une large consultation auprès des structures et des experts faisant référence, afin d'amener l'état à reconnaître et quantifier le caractère nocif des nuisances.
- Nous agissons pour que les conséquences sanitaires soient officiellement étudiées et prises en compte.

## Question 3 :

*Quelles sera votre position concernant le financement de l'aménagement de l'aéroport et ses implications collatérales ?*

*L'Etat qui a décidé l'abandon de NDDL et l'aménagement de Nantes-Atlantique indique (mesure n°22\*) qu'aucune subvention publique ne sera versée au futur concessionnaire. Message sous-entendu à destination de la population : cela ne vous coûtera rien. Outre le fait que cette affirmation est fautive puisque les fonctions régaliennes de l'Etat lui imposent de prendre en charge la sécurité (tour de contrôle, ILS...), et que les travaux d'accessibilité de la plateforme seront à la charge des collectivités territoriales dont les électeurs de Loire-Atlantique se sont clairement prononcés en 2016 pour un transfert de l'aéroport. \*référence au dossier de la DGAC sur le projet de réaménagement de Nantes-Atlantique.*

**Quelle exigence aurez-vous vis-à-vis du gouvernement pour que ces travaux d'accessibilité soient totalement financés par le responsable de la décision ?**

## Réponse 3 :

- Nous nous opposerons formellement au financement d'équipements qui génèreraient une aggravation des nuisances sur les populations ; Seul des investissements permettant de limiter ou diminuer les impacts environnementaux et sanitaires, devront être effectués par l'Etat.
- Nous exigeons que les travaux d'accessibilité soient dimensionnés pour un besoin correspondant à la durée de la mise en œuvre du transfert de l'aéroport et soient financés par l'Etat.

## Question 4 :

*Comment envisagez-vous l'avenir de Nantes-Atlantique ?*

*La concertation du réaménagement de Nantes-Atlantique avait pour horizon 2040 (voir tableau ci-dessous). Et ensuite ? Sachant que la concession ira à minima jusqu'en 2062 ?*

*Les prévisions de trafic de la DGAC ont toujours été en deçà de la réalité. La médiation annonçait 6M de passagers en 2025 alors que nous avons atteint 6,2M en 2018, quelques mois après leur annonce ! Le trafic en 2019 est de 7,2M. L'évolution actuelle nous conduira probablement à 9M de passagers à brève échéance. La DGAC nous parle d'un aéroport à 15M de passagers dans l'avenir. Cette situation serait absolument intolérable pour les populations survolées avec une fréquence de vols insupportable et des nuisances accrues.*

*Cet aéroport est enclavé dans l'agglomération et ce n'est pas en commençant à déplacer partiellement la ville, ses écoles, et donc la population, que l'on réussira à régler le problème.*

*Appuiez-vous une demande d'étude effective de déménagement du site actuel afin de faire face aux enjeux de développement, aux besoins de foncier constructible, de rééquilibrage des territoires et de protection des populations ?*

#### Réponse 4 :

Dans son récent bilan **la CNDP recommande à l'État** de produire des « **propositions argumentées de solutions alternatives** », notamment des « **propositions de sites pour un transfert au nord-est de Nantes** » (Recommandation 3 - page 60 - § 3 du Bilan de la concertation Nantes Atlantique 2019).

A l'heure où le trafic dépasse les 7 200 000 passagers dès cette année (ce que la DGAC ne prévoyait qu'en 2030) nous réaffirmons que **le transfert est la seule solution viable** pour répondre à ces enjeux de **santé publique** et de **développement économique** du Grand Ouest. Aussi, nous demandons que le process de transfert soit lancé sans délai sous l'égide de l'état avec la participation de tous les responsables politiques du Grand Ouest pour une solution concertée, en phase avec les acteurs de terrain et respectant la vision d'avenir clairement exprimée par des populations locales et leurs élu(e)s.

**En attendant, nous devons minimiser les impacts pesant sur la santé des Soriniérois(e)s et des populations des communes environnantes.**

Le processus de transfert sera l'occasion de mobiliser toutes les énergies en dehors de tout clivage politique afin de retrouver le large consensus autour d'une solution pérenne répondant aux enjeux sanitaires et économiques. **Pour notre part, nous sommes mobilisés pour construire ensemble cette solution.**

**David Burnaud,**

Candidat aux élections municipales des Sorinières